MAI 2021

DÉPARTEMENT DE MAYOTTE

DÉVELOPPER

L'ÉCONOMIE BLEUE



Un projet phare du Département de Mayotte











M'tzamboro

Bandraboua

Koungou

Mamoudzou 3

Tsingoni

Mamoudzou 2

Dzaoudzi

Pamandzi

Mamoudzou 1



Ouangani



Dembéni

Sada



Bouéni



MAYOTTE, UNE EXCEPTIONNELLE BIODIVERSITÉ MARINE, UN VÉRITABLE ATOUT POUR L'ÉCONOMIE BLEUE

Mayotte, île française de l'Océan Indien située à l'entrée Nord du Canal du Mozambique, fait partie de l'archipel volcanique des Comores. D'une superficie de 374 km², le territoire se compose de 2 îles habitées et d'une trentaine d'îlots ceinturés par une barrière de corail, qui renferme un **lagon** de 1500 km² avec des profondeurs pouvant atteindre les 70m. Sa position géographique dans le bassin indopacifique, son climat et son histoire géologique font de ce territoire un véritable joyau de la biodiversité mondiale : c'est le 3ème plus grand lagon du monde.

La faune corallienne dans toute sa diversité de formes et de couleurs a édifié depuis des millénaires des structures uniques à Mayotte :
les récifs frangeants au contact du littoral, les « patates » internes et la barrière récifale entrecoupée de nombreuses passes. Ces constructions ont servi de support au foisonnement de nombreux **écosystèmes et espèces**. Parmi les plus remarquables figurent les mammifères marins composés de baleines à bosse, de dauphins, de variétés de poissons et de coraux qui sont autant d'arguments invitant à la plongée.

Depuis 2010, la création du **Parc Naturel Marin** dont les limites couvrent la Zone Economique Exclusive, offre un cadre idéal pour la pratique raisonnée des activités traditionnelles, économiques et ludiques à l'intérieur comme à l'extérieur du lagon.

La naissance en 2019 d'un **volcan** sous-marin au large de la Petite-Terre est une exception mondiale qui suscite la fascination de la communauté scientifique et de la population locale. L'ensemble de ses atouts plaident en faveur d'une inscription du lagon au **patrimoine mondial** de l'humanité (UNESCO).

L'ÉCONOMIE BLEUE… QU'EST-CE QUE C'EST ?

L'économie bleue regroupe les activités socio-économiques liées aux océans, mers et côtes. La Commission européenne a circonscrit le périmètre de l'économie bleue à 7 secteurs économiques :

le tourisme maritime et côtier,
les énergies marines,
le service de transport et la maintenance navale,
la pêche et l'aquaculture,
les biotechnologies bleues,
les activités extractrices (dont l'exploitation minière des fonds marins),
les autres activités dont la protection du littoral, la biodiversité et le dessalement de l'eau de mer..



LE PROJET POLITIQUE EUROPÉEN ET SA DÉCLINAISON POUR LES RÉGIONS ULTRAPÉRIPHÉRIQUES (RUP)

Dans le cadre de sa stratégie « croissance bleue », l'Union Européenne met en place une Politique Maritime Intégrée dans les neuf RUP. C'est un pilier fondamental qui entend mobiliser le potentiel de croissance inexploité de son économie bleue, tout en assurant la préservation de la biodiversité.

Dans un environnement où les écosystèmes présentent une forte capacité de résilience face aux nombreuses menaces, les secteurs traditionnels tels que la pêche, le transport maritime et le tourisme doivent gagner en compétitivité. D'autres secteurs émergents tels que les énergies marines renouvelables et les biotechnologies sont à développer.

Toutes les RUP à savoir Guadeloupe, Guyane française, Martinique, La Réunion, Mayotte, Saint-Martin, Madère, les Açores, les îles Canaries ont ainsi engagé le développement durable de leur stratégie « économie bleue ».

Mayotte, les RUP et l'économie bleue

De février à novembre 2020, Mayotte a assuré la présidence de la Conférence des Présidents des RUP. Durant ce mandat la DG Mare de la Comission européenne a affiché sa volonté de doter les RUP d'une méthodologie commune en vue de développer leurs stratégies relatives à l'économie bleue.



Açores



Guadeloupe



La Réunion



Madère





Seychelles



Saint-Martin

Îles Canaries



Guyane



Martinique

La France possède le 2ème espace mondial maritime grace à ses territoires d'Outre-mer et le 1er rang mondial des fonds sous-marins.

VERS UNE STRATÉGIE DE L'ÉCONOMIE BLEUE À MAYOTTE

UN PROJET DE TERRITOIRE EN LIEN AVEC LA STRATÉGIE CROISSANCE BLEUE DE L'UNION EUROPÉENNNE

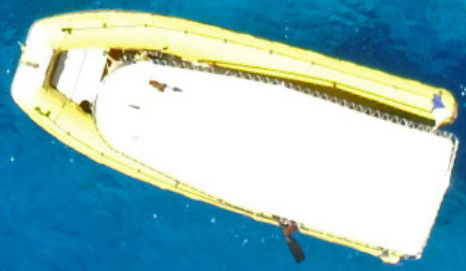
En novembre 2018 le Conseil Départemental a amorcé une réflexion autour de l'économie bleue. En février 2020, un prestataire a été mandaté pour accompagner le Département dans l'élaboration de la stratégie opérationnelle.

Les objectifs de cette stratégie sont les suivants :

- Estimer le poids de l'économie bleue à Mayotte
- Analyser cette économie bleue selon les échelles locale et régionale
- Co-construire une stratégie de développement opérationnelle à court et moyen terme
- Permettre une structuration et un renforcement des secteurs existants (transport maritimes, pêche et aquaculture, tourisme)
- Favoriser l'émergence de nouvelles activités, à la fois créatrices de richesses et d'emplois mais aussi respectueuses de l'environnement (biotechnologie, énergies marines renouvelables, etc.).

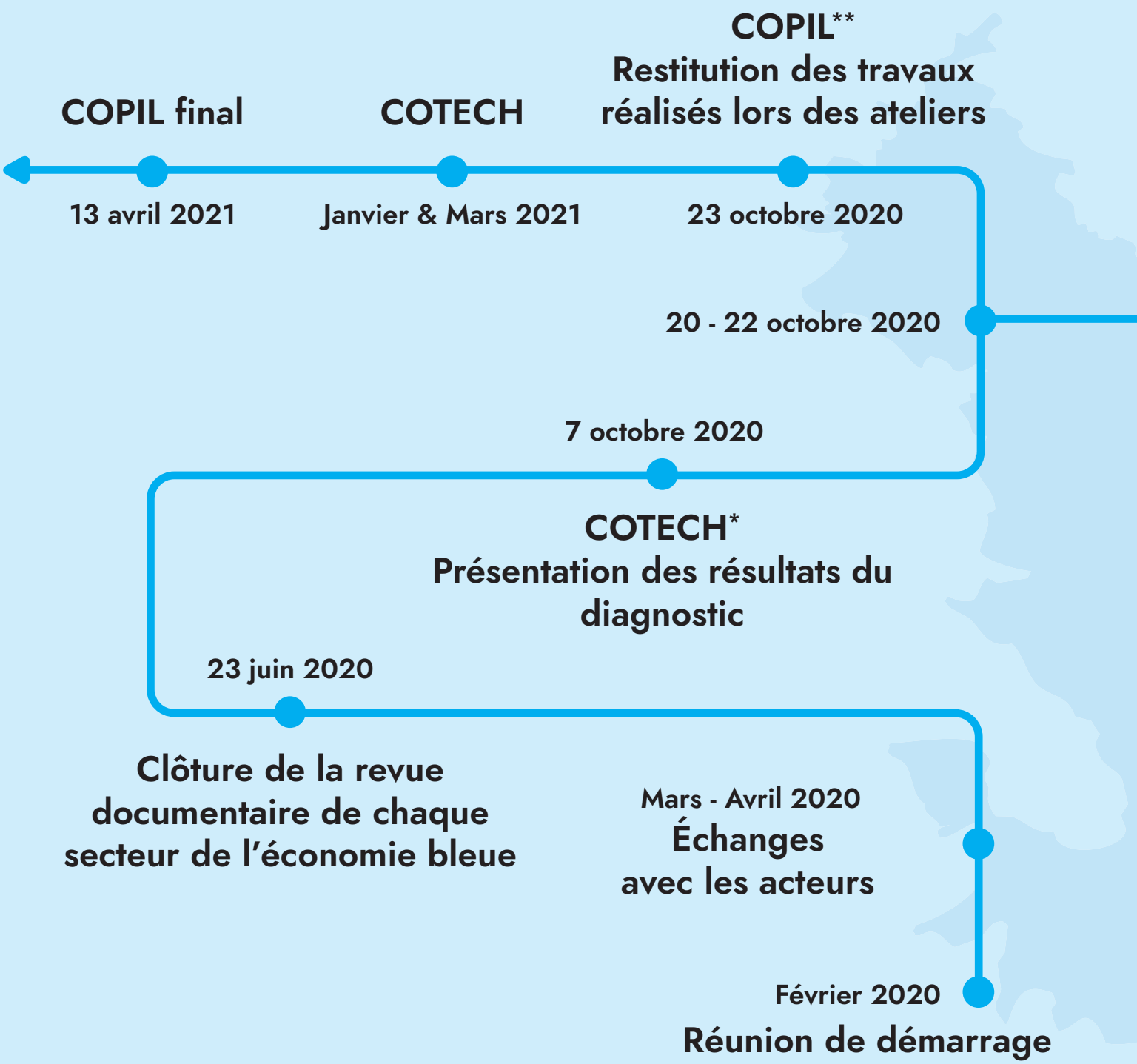
La stratégie de l'économie bleue de Mayotte s'inscrit dans un ensemble de schémas directeurs et de documents fondateurs qui posent les bases d'un développement organisé et harmonieux pour le territoire.

Elle est articulée avec d'autres documents de niveau national et régional, notamment le Document stratégique maritime du Bassin Sud Océan Indien (DSBM-SOI), le Livret bleu des Outre-mer, le Schéma d'aménagement régional (SAR) de Mayotte avec son volet Schéma de mise en valeur de la mer (SMVM), le Schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internalisation (SRDEII), le Contrat de plan régional de RDFOP ainsi que des études sectorielles.



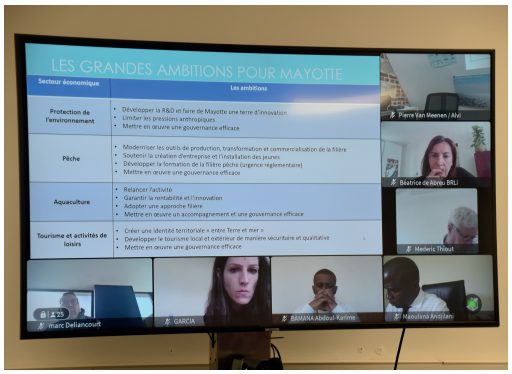
La méthodologie :
un processus de co-construction

Ce schéma donne un aperçu temporel du large processus de concertation ayant permis l'adoption du schéma directeur de l'économie bleue. Un travail partenarial et collectif exemplaire pour prendre en compte l'ensemble des thématiques concernées.



*COTECH : Comité technique

**COPIL : Comité de pilotage







ATELIERS THÉMATIQUES :

Pêche & Aquaculture;
Tourisme & Loisirs bleus;
Biodiversité & Environnement;
Ports, Transport,
Energies Marines Renouvelables,
Biotechnologie,

Dessalement avec pour domaines Transverses : Formation, Communication et Gouvernance

OUTILS D'ÉVALUATION

PLAN D'ACTION ET MODE DE GOUVERNANCE

STRATÉGIE

Concertation avec les acteurs locaux : organisation d'ateliers thématiques

DIAGNOSTIC

Concertation avec les acteurs locaux : entretien

LES AMBITIONS DU TERRITOIRE

Les principales ambitions portent sur 8 secteurs économiques.

Dans tous ces secteurs économiques identifiés, la formation est un domaine nécessaire et transversal.

La protection de l'environnement :
valoriser et conserver la biodiversité, développer la recherche, limiter les pressions anthropiques pour faire de Mayotte une terre d'innovation

La pêche :
moderniser les outils de production, de stockage, de transformation et de commercialisation, soutenir la création d'entreprises et l'installation de jeunes pour structurer la filière pêche à Mayotte

L'aquaculture :
relancer l'activité et développer de nouvelles filières pour garantir la rentabilité et l'innovation

Le tourisme et les activités de loisirs :
développement le tourisme local, développer la plaisance et les croisières pour renforcer l'attractivité et l'offre touristique

Les activités portuaires et le transport maritime :
développer le port et le transport maritime intra îles, pour faire de Mayotte un hub de l'océan Indien

Les énergies marines renouvelables :
développer des projets innovants pour garantir l'autonomie énergétique de Mayotte

Le dessalement de l'eau de mer :
développer les unités de dessalement pour garantir une production durable en eau pour la population

Les biotechnologies :
étudier et développer les biotechnologies pour en exploiter les richesses économiques

Les ambitions :

- Structurer des filières de la pêche et de l'aquaculture pour limiter la dépendance alimentaire
- Sécuriser les sites de production et de stockage de la pêche et de l'aquaculture ainsi que les zones de débarquement pour lutter contre les vols
- Favoriser l'émergence d'un secteur tertiaire bleu par le développement de la plaisance et des croisières (création de zones de mouillage, organisation de marinas, aménagement des espaces littoraux) pour renforcer leur attractivité et le développement d'une offre touristique
- Poursuivre la modernisation et l'organisation logistique du port maritime de Longoni pour en faire un hub régional
- Développer les activités transversales pour mutualiser les ressources (par ex. agrotourisme et production aquacole)
- Promouvoir les activités de recherches
- Utiliser le lagon dans le développement du transport multimodal.



Transport entre Petite-Terre et Grande-Terre :
15 millions de passagers
dans les barges



Frêt maritime :
1,1 million de tonnes
de marchandises transitent
au port de Longoni



Pêche :
environ 2500 tonnes de captures de poisson dont 1138 tonnes réalisées par la pêche professionnelle



Importations :
2000 tonnes de poisson
importées à Mayotte



Tourisme :
10 clubs de plongée et 11 structures privées de loisirs nautiques



L'ECONOMIE BLEUE À MAYOTTE, DES POTENTIELS À DÉVELOPPER

La place de l'économie bleue mahoraise dans l'économie régionale est à construire. Mayotte dispose de réels avantages comparatifs qu'il convient de mobiliser. Il s'agit de valoriser les atouts du territoire afin de positionner stratégiquement Mayotte dans le canal du Mozambique.

La mise en œuvre de cette stratégie favorisera le développement progressif des secteurs économiques bleus porteurs de richesses économiques et sociales durables.

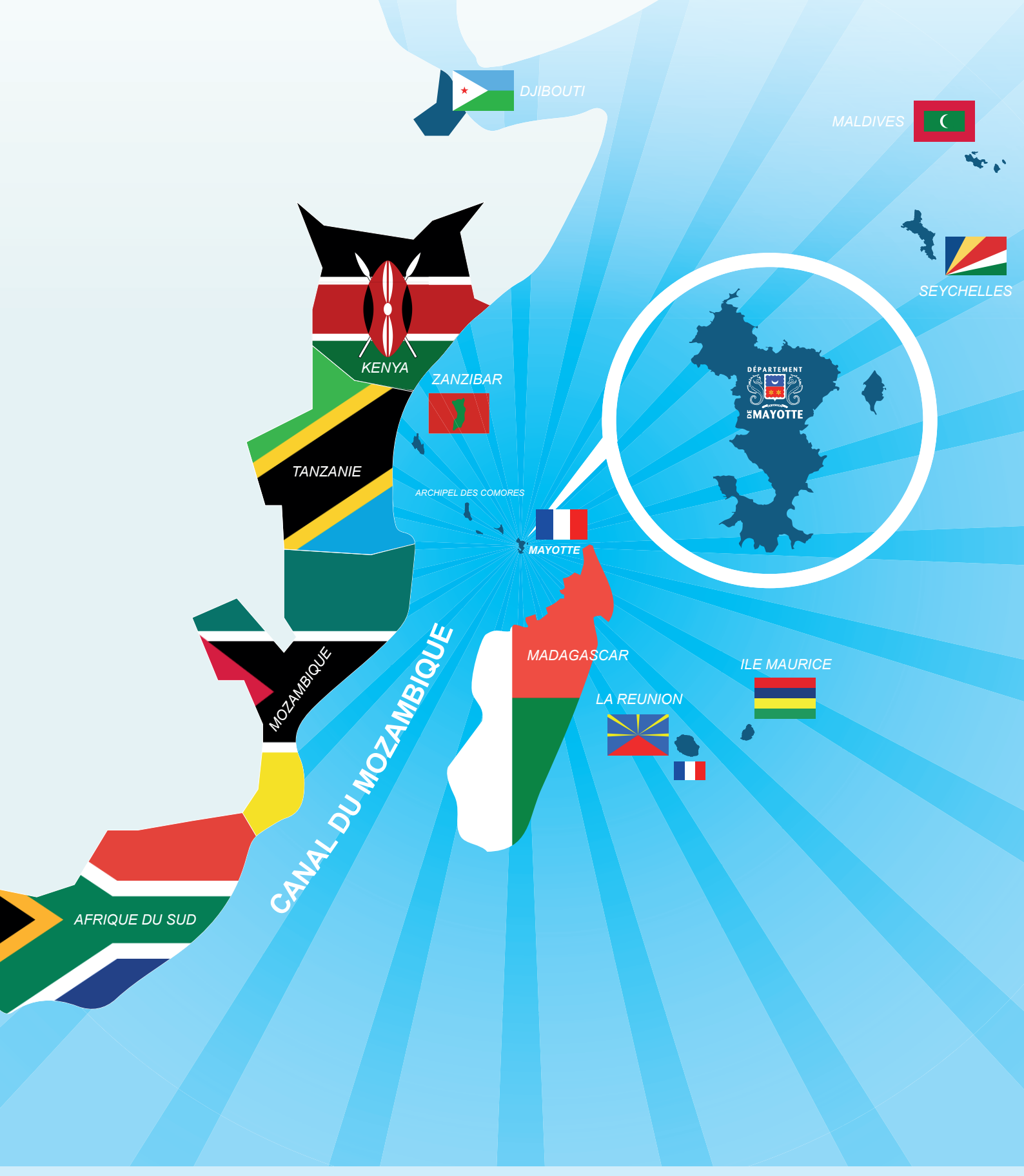
Le Conseil départemental lance sa politique de développement de l'économie bleue. Un plan d'action, à horizon 10 ans, a été élaboré pour favoriser une croissance des secteurs liés au littoral et à l'océan.

SECTEUR ÉCONOMIQUE	LES ACTIONS
La pêche	Définir l'effort de pêche acceptable au regard de la capacité des ressources halieutiques Définir les plans de gestion par ressources adaptées aux situations des eaux mahoraise Accompagner à la mise aux normes des entreprises de pêche Accompagner à la mise aux normes des embarcations Renforcer le dispositif de surveillance des pêches côtières et en haute mer Aménager 7 halles de pêche et points de débarquement Créer un port de pêche Valoriser et commercialiser les produits de la pêche Créer une filière de traitement des déchets de poissons Personnaliser les soutiens aux créations et à la transmission d'entreprise Développer la pêche durable du large Développer les formations maritimes dédiées à la pêche et à la filière aval Appuyer la mise en place du comité régional des pêches
Les énergies marines renouvelables	Aller vers l'autonomie énergétique à travers des projets innovants et le partage d'expériences technologiques
Le dessalement de l'eau de mer	Développer le dessalement de l'eau de mer
Les biotechnologies	Développer les biotechnologies

L'aquaculture	Mettre en place une plateforme multi services pour accompagner la filière à se structurer et se développer Définir les cadres de soutien à une aquaculture durable et compétitive Mettre en œuvre des partenariats sur le volet formation Prioriser les produits aquacoles de niche et orienter l'innovation Créer un centre de recherche aquacole pour aller vers un pôle d'excellence Suivre, contrôler et prévenir les impacts environnementaux Soutenir la commercialisation des produits aquacoles Développer le lien entre aquaculture et entreprises de transformation Désigner et opérationnaliser un organisme pilote d'accompagnement Soutenir la structuration de la profession aquacole Mettre en place un comité de suivi

Activités portuaires et Transports maritimes	Créer un espace de carénage aux normes avec un outillage flottant Mener une étude sur la viabilité économique d'une aire de démantèlement-recyclage et définir les mesures les plus adaptées et son plan de financement Recyclage et définir les mesures les plus adaptées et son plan de financement Créer une desserte maritime régionale Mettre aux normes environnementales le port de Longoni et innover en matière de gestion environnementale Créer des lignes maritimes de transport de passagers

Le tourisme et les activités de loisirs	Co-construire entre acteurs publics et privés un positionnement stratégique territorial Développer les activités de loisirs tournées vers la mer notamment la plaisance et la filière croisière Accueillir les touristes dans des conditions, en adéquation avec une destination écotouristique Créer des aménagements sur le littoral intégrés au paysage Accroître l'offre de formation des métiers de la mer Identifier un organisme pilote
La protection de l'environnement	Créer un pôle d'excellence en matière de connaissance et de suivi des écosystèmes marins tropicaux et de la mangrove Développer des solutions innovantes pour valoriser et préserver les écosystèmes marins Préserver les espèces protégées, rares, emblématiques ou menacées Améliorer la gestion des déchets, des eaux usées et eaux pluviales Assurer le reboisement des bassins versants Mettre en œuvre des actions pérennes dans le domaine de la formation et la sensibilisation à l'environnement marin Accompagner la création d'une Agence Régionale de la Biodiversité



Mai 2021 - 3 000 exemplaires
Un document réalisé par l'équipe projet économie bleue,
des acteurs du territoire, sous la direction de Marie-Josée Karaké
et sous l'impulsion de la direction générale des services

Mise en page/Graphisme :
Saïd IBRAHIM, Direction de la communication / Conseil départemental de Mayotte

Crédits photos :
La banque d'images de Mayotte

DÉPARTEMENT DE MAYOTTE
LA HACHETTE

www.cg976.fr